



Montreuil, le 4 novembre 2025

PLF et PLFSS 2026 : toujours plus d'austérité contre la population et les soignant-es !

Le Projet de Loi de Financement 2026 (PLF 2026) du gouvernement Lecornu 2, présenté comme une réponse à une situation budgétaire « catastrophique », accentue une politique d'austérité généralisée. Il prévoit 7,1 milliards d'euros d'économies sur la Sécurité Sociale (PLFSS), un niveau inédit de rigueur budgétaire.

Dans le domaine des soins, les mesures touchent directement les patients : hausse des cotisations des mutuelles (+5,4 %), doublement des franchises médicales y compris pour les ALD (de 50 à 100 €), création d'une participation forfaitaire pour les consultations dentaires, nouvelle franchise sur les dispositifs médicaux (lunettes, prothèses, pacemakers, etc...) et hausse de la franchise sur les transports sanitaires (de 4 à 8 €). Ces mesures alourdissent considérablement le reste à charge pour les ménages.

Du côté des salarié-es, les droits sont restreints : limitation des arrêts-maladies à quinze jours, contrôle accru des arrêts de longue durée, restriction des arrêts pour accidents du travail ou maladies professionnelles à quatre ans, et suppression de l'avis de la médecine du travail après congé maternité. L'ensemble s'accompagne d'un renforcement du pouvoir de contrôle des employeurs.

L'ONDAM 2026 est limité à +1,6 %, niveau le plus bas jamais atteint, bien en dessous de l'inflation et des besoins réels de santé. Les hôpitaux et établissements de santé seront financièrement asphyxiés, aggravant la pénurie de personnel, la dégradation des soins et des conditions de travail. Parallèlement, la contribution des départements est réduite de 310 M€, fragilisant notamment les dispositifs d'aide sociale comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (aide au maintien à domicile), l'Aide Sociale à l'Hébergement (frais d'hébergement pour les plus démunis en EHPAD, résidence autonomie ou USLD), la Prestation de Compensation du Handicap, la protection de l'enfance...

Ce budget transfère toujours plus de dépenses de santé vers les patients et les collectivités, affaiblissant la Sécurité Sociale et la solidarité nationale au profit d'une logique d'austérité et d'assurance privée.

Alors que les exonérations de cotisations atteignent 90 milliards d'euros par an, les choix politiques du gouvernement sont clairs : pénaliser soignants, malades et salarié-es plutôt que prendre au patronat et au capital.

Contact presse :

David SEBAG : 06 99 69 38 61

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX